

**COMPTE-RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 16/10/2017**

Etaient présents : **M.FAREZ- M.GUEGUEN- Mme FELBACQ – Mme FLICOTEAUX-
Mme PORTEMER- M.GOGUILLON- Mme LEFEBVRE- M.SANDRON- Mme CORDELETTE-
M. MOUVIER- Mme LAVALLARD- Mme GUERIN- Mme SEZILLE- M.LEGRAND**

Pouvoirs : M. BARDOUX à M. FAREZ
Mme HÉDOUX à Mme SEZILLE
M. DEVAULX à M. GOGUILLON
Mme HÉLIN à Mme FELBACQ

Absents excusés : M. BARDOUX, Mme HÉDOUX, M. DEVAULX, Mme HÉLIN, M. KOSCIELNIAK

Secrétaire de séance : Monsieur LEGRAND Pascal a été élu secrétaire

Adoption du Procès-verbal du 15/09/2017

DELIBERATIONS

➤ Evaluation définitive des charges transférées-Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère-
Avis du Conseil Municipal

Le conseil municipal, vu l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2016, créant à compter du 1^{er} janvier 2017 la Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier – La Fère, issue de la fusion de la Communauté de communes Chauny-Tergnier et de la Communauté de communes Villes d'Oyse avec extension de périmètre aux communes de Bichancourt, Manicamp et Quierzy, considérant que cette structure est soumise au régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique, vu les dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, considérant que le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport pour se prononcer, après en avoir délibérée, à l'unanimité, adopte le rapport d'évaluation des charges transférées établi le 21/09/2017 par la CLECT de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.

➤ Avis sur le projet du parc éolien de la Grande Borne

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Société Les Vents de l'Axonais demande l'autorisation unique d'exploiter le parc éolien de la Grande Borne sur le territoire des communes de Remigny et de Vendeuil. Cette exploitation faisant l'objet d'une enquête publique, le Conseil Municipal est invité à donner son avis. Considérant qu'un champ éolien dénature le paysage, émet plus de CO² qu'une centrale atomique ou qu'une centrale hydroélectrique et contribue à une destruction massive d'oiseaux migrateurs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix contre, 6 voix pour et 2 abstentions, donne un avis défavorable à l'exploitation du parc éolien de la Grande Borne sur le territoire des communes de Remigny et de Vendeuil.